



DECISION N° 2024-400

**Sant Jordi 2024- contrat de cession de droit de  
représentation d'un spectacle avec SARL  
Anim'Passion**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

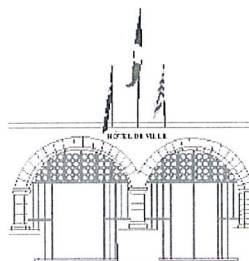
Vu l'article R2122-3 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique unique ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer deux animations dans le cadre des manifestations de la Sant Jordi ;

**DECIDE**

**Article I**

De conclure un contrat de cession avec la SARL Anim'Passion Spectacles, ci-après désignée « le producteur », pour assurer deux représentations pour les enfants, présentées par Ramon Gual dans le cadre de la Sant Jordi 2024 : le jeudi 25 avril 2024 de 10h à 12h et de 14h à 16h, à la Bibliothèque Bernard Nicolau, 42 avenue de Grande Bretagne à Perpignan.



**Article 2**

La Ville de Perpignan s'engage à verser au producteur, sur présentation d'une facture à l'issue de la présente cession, la somme de 800 € (huit cents euros) TTC. Cette prestation est assujettie à la T.V.A. 5,5%.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **28 MARS 2024**

ID Télétransmission : **066-216601369-20240328-188623-AU-1-1**

Accusé reçu le : **28 MARS 2024**

Affiché le : **28 MARS 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

